

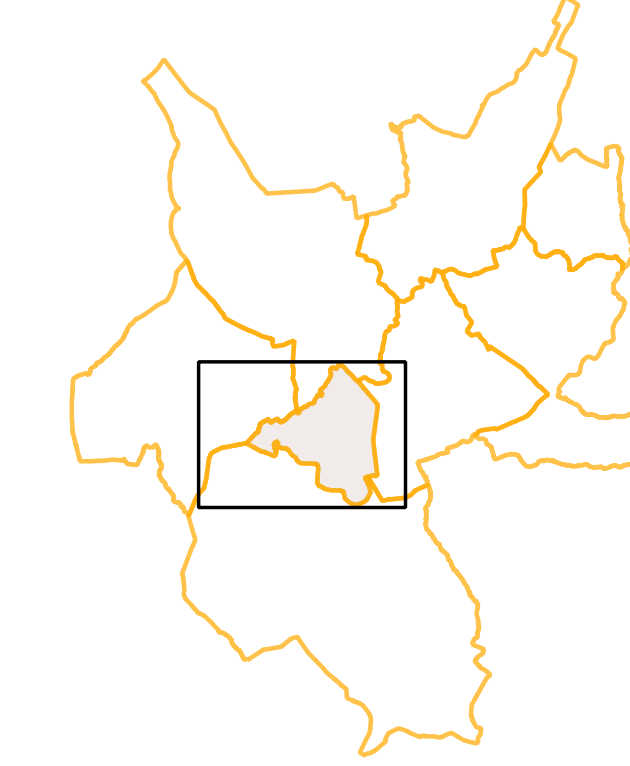


Plan local d'Urbanisme intercommunal du Val des Usse

Modification Simplifié N°2

PLAN N°3-2-10

Commune de MUSIEGES



Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 juin 2023 approuvant la modification simplifiée n°2.

Le Vice-Président délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Usse et Rhône

M. David BANANT

Procédure	Approuvée le
Elaboration	25/02/2020
Mise à jour 1	23/07/2020
Modification Simplifiée n°1	08/12/2020
Mise à jour 2	22/03/2021
Mise à jour 3	21/06/2021
Modification n°1	08/03/2022
Mise à jour 4	19/05/2022
Mise à jour 5	07/11/2022
Mise à jour 6	20/01/2023
Mise à jour 7	27/04/2023

Édité le : 16/06/2023

Ech. : 1/3000

Urbaniste: Cielmatricien

Fond Cadastre: Données originales téléchargées sur <https://radiateur.data.gov.fr/>, mise à jour du 01/01/2023

LEGENDE

ZONES URBAINES

- UH1** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- UH2** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité
- UH3** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité
- UHc1** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc2** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3'** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UH1'** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UH1''** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines, présentant des conditions limitatives à la densification
- UE** Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UEP** Secteur à vocation de gestion et de développement d'aires de stationnement
- UXa** Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXa'** Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXc** Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales

ZONES DEDIEES A L'URBANISATION FUTURE

- UAUH1** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- UAUH2** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité
- UAUHc1** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UAUHc2** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 2AUH** Zone d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat
- 2AUX** Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A** Zone agricole
- Av** Secteur agricole viticole

ZONES NATURELLES

- N** Zone naturelle
- Nc** Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nd** Secteur à vocation de gestion et de développement d'une déchèterie
- Ndr** Secteur à vocation de gestion et de remise en état d'une déchèterie
- Np** Secteur à vocation de gestion et de développement des équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Nl** Secteur à vocation de gestion et de développement d'installations de loisirs
- Nr** Secteur à vocation de gestion et de développement des sites de remblais

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Secteur délimité au titre de l'article L151-6 du CU

- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de mixité sociale

Secteur délimité au titre de l'article L151-23 du CU

- Zones humides
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité
- Secteur au titre des espaces de bon fonctionnement

Secteur délimité au titre de l'article L151-11-2 du CU

- Changement destination vers activité
- Changement destination vers habitat

Secteur délimité au titre de l'article L151-19 du CU

- Espaces paysagers structurants
- Espaces verts
- Secteur d'AP patrimoniale
- Bâtiment patrimonial à préserver
- Bâtiment verrouillé à mettre en valeur
- Petit patrimoine à préserver

Secteur délimité au titre de l'article L151-13 du CU

- Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée

Secteur délimité au titre de l'article L151-34-2' du CU

- Secteur de carrière

Risques technologiques repérage au titre de l'article R151-34-1' du CU

- Pipeline Hydrocarbure
- Canalisation de Gaz

Autres

- Obligation de démolir préalable
- Alignement graphique à respecter
- Obligation de maintien des commerces en BDC
- Sentiers et cheminements piétons existants à conserver

Liste des emplacements réservés		
N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE
ER79	Création d'un réservoir d'eau potable et aménagement de la voirie	Commune de Musieges
ER80	Création d'un chemin piéton de 2m de plateforme	Commune de Musieges
ER81	Création et aménagement d'une aire de stationnement	Commune de Musieges
ER82	Aménagement de la voirie Route du Mont	Commune de Musieges
ER83	Aménagement de la voirie Route du Mont	Commune de Musieges
ER84	Aménagement de la voirie Route du Mont	Commune de Musieges
ER85	Création et aménagement d'un espace public	Commune de Musieges
ER86	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	Commune de Musieges
ER87	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	CCUB
ER88	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	Commune de Musieges
ER89	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	Commune de Musieges
ER90	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	Commune de Musieges
ER91	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	CCUB
ER92	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	Commune de Musieges
ER93	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	Commune de Musieges

